



degats des eaux pendant travaux de refection de toiture

Par **emilienne**, le **24/07/2011** à **13:39**

bonjour,
une bâche abimée a provoqué des dégâts des eaux lors de la refection de toiture par un professionnel chez un particulier.
un constat a ete fait, des devis en cours,
est-il possible de ne pas payer entièrement la facture du couvreur responsable, en attendant les reparations du sinistre?
merci de vos reponses

Par **Christophe MORHAN**, le **24/07/2011** à **20:34**

le professionnel a t'il fait une déclaration de sinistre ou ce dégat des eaux est il pris en charge par votre compagnie d'assurance?

Par **emilienne**, le **24/07/2011** à **21:52**

bonsoir, Mentalist,
le particulier a fait une déclaration de sinistre auprès de son assureur, il y a donc un numéro de sinistre;
le couvreur est venu constater les dégâts avec un autre artisan pour estimer le cout de réfection, plancher à décaper, plafond fissuré et détrempe à refaire
un peintre vient demain estimer la refection de peinture
pendant ce temps le particulier remplit le dossier de sinistre
d'apres ce que j'ai compris, l'assureur du particulier va se retourner contre celui du couvreur.
emilienne

Par **Christophe MORHAN**, le **25/07/2011** à **22:09**

l'exception d'inexécution ne peut à ce stade être invoquée car l'expert n'a pas encore rendu ses conclusions.

l'assurance du particulier va je pense dépêcher un expert sur place?